

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M^{me} LE MARCHAND Régine
M. BOUFFORT Bertrand
M^{me} BOISNARD Karine
M. BAURY Samuel
M^{me} LEFEBVRE BERTIN Nathalie
M. CHARDIGNY Thomas
M^{me} LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. MOKHTARI Mustafa
M. BABOU Cyprien
M. ANDRÉ Sylvain
M. BAUDY Jérôme
M^{me} HERCEG GALESNE Zlatka
M. GUILLEMET Eric
M^{me} PAIMPARAY KANY Véronique
M^{me} YSOPE Carine
M. PERRUDIN Gildas
M^{me} MONTESINOS Esther
M. BAILLY Cédric
M^{me} CHARLÈS Mathilde
M^{me} BRENDEL Charlotte
M^{me} BROSSERON Christine
M. LE MARCHAND Julien
M. ROUAULT Philippe
M. CHAIZE Alain
M^{me} QUEMENER Anne Marie
M^{me} ROBIN Amélie
M^{me} CHARRIER Catherine
M. DESMOULIN Gil

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 30

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. JUMAUCOURT Arthur a donné pouvoir à M^{me} CHARRIER Catherine.
M^{me} D'HEROUVILLE Véronique a donné pouvoir à M^{me} BOISNARD Karine.
M. PHILOUX Pascal a donné pouvoir à M. ROUAULT Philippe.

Secrétaire de séance :

Mme Régine LE MARCHAND



01/21 – 07 avril 2026

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique AQUA OUEST (SIVU) - Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants

Le rapporteur,

- rappelle au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique AQUA OUEST, comprend les communes de la Chapelle- Thouarault, L'Hermitage, Le Rheu, Montgermont, Pacé et Saint-Gilles.

En application des dispositions des articles L 2122-7 et L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, et de l'article 5 des statuts du Syndicat, M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants qui représenteront notre commune au sein du Syndicat AQUA OUEST.

- propose de procéder à la désignation des représentants sans recourir au scrutin conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

VOTE : Unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Le rapporteur propose les candidatures comme délégués titulaires de :

- M H. DEPOUEZ
- M T. CHARDIGNY
- M G. DESMOULIN

- demande s'il y a d'autres candidatures.
- puis procède au vote.

Obtiennent en qualité de titulaires :

- M H. DEPOUEZ 33 voix
- M T. CHARDIGNY 33 voix
- M G. DESMOULIN 33 voix

- Puis, le rapporteur propose les candidatures comme délégués suppléants de :

- M B. BOUFFORT
- M C. BAILLY
- Mme AM. QUEMENER

- demande s'il y a d'autres candidatures.
- puis procède au vote.

Obtiennent en qualité de suppléants :

- M B. BOUFFORT 33 voix
- M C. BAILLY 33 voix
- Mme AM. QUEMENER 33 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, seront désignés comme représentants de la commune de Pacé pour siéger au comité syndical du Syndicat AQUA OUEST, auquel adhèrent les communes de la Chapelle- Thouarault, L'Hermitage, Le Rheu, Montgermont, Pacé, et Saint-Gilles :

• en qualité de titulaires :

- M H. DEPOUEZ
- M T. CHARDIGNY
- M G. DESMOULIN

• en qualité de suppléants :

- M B. BOUFFORT
- M C. BAILLY
- Mme AM. QUEMENER

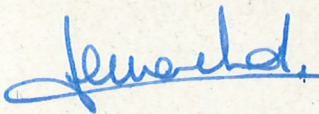
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 30 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Régine LE MARCHAND.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

